



ELABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Compte rendu de la réunion
- 22 novembre 2012 -

**ATELIER 1 : Social : insertion,
jeunesse, seniors, petite enfance,
handicap, santé...**

(2^{ème} session)

L'atelier se déroule dans les locaux
de la Maison des Associations à Riom

Pascal Faucheu, Président de Riom Communauté, ouvre la séance en rappelant que la Communauté de Communes s'engage dans la deuxième phase de son Projet de Territoire : l'élaboration de son programme d'action.

Il annonce les thématiques sur lesquelles porte cette deuxième session de l'atelier « **Social** » :

- Seniors
- Santé
- Précarité et insertion
- Handicap

Eric Filiol rappelle la démarche engagée par Riom Communauté et précise que les participants sont invités à élaborer le programme d'actions et donc à formuler des propositions concrètes. Adoptées par consensus, elles seront ensuite étudiées par les élus et les services qui en valideront la faisabilité technique, légale et financière.

Le projet de territoire est construit autour de 6 thématiques ; l'élaboration du programme d'action se fera donc au travers de 6 ateliers. Pour chacun des ateliers, le partage du diagnostic a révélé des enjeux, qui doivent maintenant être confrontés à la stratégie transversale du projet de territoire. Celle-ci est constituée de 9 axes transversaux soulignant les constantes identifiées sur les 6 thématiques :

- **Approfondir la connaissance des territoires**
- **Donner au territoire une identité connue et reconnue**
- **Coordonner les politiques conduites**
- **Travailler avec tous les acteurs, pour une meilleure gouvernance**
- **Penser global, pour mieux préparer l'avenir**
- **Faire le choix de la modernité**
- **Dynamiser le centre urbain**
- **Opter pour un développement équilibré du territoire**
- **Préserver le cadre de vie et la qualité de vie pour tous**

L'animateur de la réunion propose ensuite aux participants de réagir sur le compte rendu de la première session de l'Atelier « Social »

Une précision est apportée concernant la proposition 18 :

Ce sont les locaux des lieux d'accueil (plutôt que les lieux d'accueil eux-mêmes) qui sont considérés comme peu attractifs. La proposition est donc reformulée comme suit.

18. Améliorer la lisibilité de l'offre proposée en matière de jeunesse afin de renforcer son attractivité.

Remarque : les locaux des lieux d'accueil de la jeunesse sont présentés par les membres de l'atelier comme peu attractifs.

Eric Filiol rappelle ensuite les principaux objectifs fixés par la stratégie dans le domaine social

Mieux connaître les besoins

- Évaluer les besoins présents et à venir des familles, des jeunes et des personnes âgées, pour mieux les satisfaire.

Réfléchir à une harmonisation des politiques

- Étudier les possibilités de développer une offre sociale plus efficiente, par une coordination renforcée des politiques et des moyens mis en œuvre.

Renforcer l'équilibre social du territoire

- Assurer une meilleure répartition spatiale des services et des logements sociaux, sur le territoire.

Développer des solutions sociales innovantes

- Réfléchir à des solutions sociales innovantes, permettant de répondre à de nouveaux besoins, par des moyens nouveaux.

Développer un accueil de qualité, pour les seniors

- Anticiper les futurs besoins d'accueil, pour les personnes âgées ; et opter pour des solutions de qualité, accessibles à tous.

Agir pour les personnes porteuses d'un handicap

- Faciliter l'accès des personnes handicapées au territoire, à l'éducation, au travail et aux loisirs.

Faciliter la vie des familles, et renforcer la politique à destination de la jeunesse

- Améliorer l'accueil de la petite enfance et développer une politique à destination de la jeunesse.

Prévenir la détresse et Développer des politiques d'insertion efficaces

- Renforcer les solidarités envers les plus démunis et permettre à tous de retrouver les conditions de leur dignité.

Améliorer l'offre de santé

- Prévenir la « désertification médicale » et améliorer l'offre de santé.

Intégrer les gens du voyage

- Assurer l'insertion sociale des gens du voyage et améliorer les conditions de vie des sédentaires.

Les propositions

Seniors

Approfondir la connaissance des territoires

39. Réaliser une étude sur les structures d'hébergement et d'accueil pour personnes âgées sur le territoire et ses environs (nombre de places disponibles, type de structure, condition d'accueil, coût moyen, etc.). Doubler cette étude d'une analyse prospective sur les besoins actuels et à venir.

Remarque : cette étude pourrait être réalisée en partenariat avec le centre local d'information et de coordination (CLIC), dont c'est l'une des missions.

Coordonner les politiques conduites

40. Mettre en réseau les clubs de personnes âgées des différentes communes (clubs de l'amitié, l'âge d'or), pour créer des liens entre les différents territoires.

Travailler avec tous les acteurs, pour une meilleure gouvernance

41. Associer, des maintenant, les futurs seniors à la définition de leur future structure d'hébergement, en créant des ateliers de travail sur des projets concrets.

Remarque : ces projets pourraient s'inspirer de la façon dont a été élaboré la Maison des Babayagas à Montreuil.

Faire le choix de la modernité

42. Intégrer la dimension intergénérationnelle dans les structures d'accueil du territoire et notamment dans les nouveaux projets.

Opter pour un développement équilibré du territoire

43. Créer des lieux de rencontres et d'échanges pour les personnes âgées en centre-ville (exemple : médiathèque) et dans les villes situées en périphérie, afin d'encourager les seniors à sortir de chez eux.

Remarque : le Café des Aînés animé par le CCAS de Riom (activités, café, internet) constitue une action qui pourrait être développée dans différentes communes, mais il est noté que la présence d'un animateur est nécessaire).

44. Imposer, par un critère dans le cahier des charges, la construction de logements adaptés pour les personnes âgées, lors des constructions ou rénovations dans les zones d'aménagement concertées.

Remarque : l'atelier souligne qu'il serait souhaitable de ne pas aménager les logements adaptés dans des îlots éloignés, mais plutôt de favoriser leur implantation près des lieux de vie (cœur de ville et de village).

45. Mieux faire connaître le dispositif de transport à la demande pour encourager les seniors à se déplacer.

Préserver le cadre de vie et la qualité de vie pour tous

46. Promouvoir les solutions alternatives aux structures traditionnelles d'hébergement pour personnes âgées, afin d'offrir une vraie alternative aux maisons de retraite « classiques ».
47. Favoriser l'émergence de logements en colocation, adaptés aux personnes âgées, pour lutter contre l'isolement et faciliter l'accompagnement des occupants (mutualisation de services).

Remarque : *les béguinages du Nord de la France semblent constituer un exemple intéressant pour les membres de l'atelier.*

48. Prendre en compte les besoins des personnes âgées dans l'aménagement urbain (accessibilité, mobilier urbain, notamment des bancs, etc.).

Santé

Coordonner les politiques conduites

49. Créer un Forum des professionnels de la santé, afin de faciliter la diffusion de l'information, notamment entre l'hôpital et les associations de maintien à domicile.

Travailler avec tous les acteurs, pour une meilleure gouvernance

50. Réunir les professionnels de la santé (conseil de l'ordre des médecins, hôpital et médecine libéral) afin d'identifier un moyen d'instaurer une continuité du service de garde sur le territoire.

Faire le choix de la modernité

51. Étudier la possibilité de créer une maison médicale de garde, ouverte uniquement lorsque les autres cabinets sont fermés (la nuit et les week-ends).

Opter pour un développement équilibré du territoire

52. Faciliter l'installation des maisons médicales proposant une offre de service globale (médecin, kinésithérapeute, etc.) dans les communes périphériques du territoire.

Remarque : *les membres de l'atelier soulignent que le Conseil Régional risque d'arrêter le financement des maisons médicales.*

Précarité et insertion

Approfondir la connaissance des territoires

53. Procéder à une analyse de l'offre et du besoin en termes d'emploi sur le territoire.

Coordonner les politiques conduites

54. Réfléchir à la création d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour fédérer les différents acteurs du territoire autour d'objectifs communs.

Remarque : il s'agira de travailler avec tous les partenaires, et notamment la mission locale pour éviter les redondances avec les services existants.

Ce dispositif pourrait constituer un outil au service des publics éloignés de l'emploi mais aussi une interface avec les entreprises du territoire.

55. Etudier comment développer l'égalité d'accès aux services de l'action sociale sur le territoire en travaillant sur la mutualisation de certaines compétences et, si nécessaire, par la création d'un Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS), à terme.

Remarque : les participants insistent sur la nécessité de conserver des points d'accueil de proximité dans les différentes communes, même si certaines compétences sont mutualisées.

Travailler avec tous les acteurs, pour une meilleure gouvernance

56. Travailler avec les bailleurs du territoire pour créer des « logements passerelles » permettant d'assurer une continuité dans le parcours locatif des personnes en difficultés (hébergements temporaires, logement social et logements « classiques »).

Faire le choix de la modernité

57. Mieux connaître les besoins sur le territoire et développer, si nécessaire, une offre d'hébergement transitoire complémentaire à celle de Clermont Ferrand.

Remarque : Les membres de l'atelier soulignent qu'il pourrait être nécessaire de développer une offre ciblée sur l'hébergement temporaire et transitoire de proximité, qui se différencierait de l'offre d'hébergement d'urgence de Clermont Ferrand.

58. Développer l'utilisation des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Préserver le cadre de vie et la qualité de vie pour tous

59. Créer une épicerie sociale et solidaire au niveau intercommunal.

Handicap

Approfondir la connaissance des territoires

60. Recenser l'offre de logements adaptés (ou que des travaux mineurs pourraient rendre accessibles) à l'échelle de l'agglomération.

Coordonner les politiques conduites

61. Positionner l'intercommunalité comme coordonnateur des actions dans le domaine du Handicap.

Remarque : dans l'éventualité de la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale, la compétence « Handicap » pourrait être portée par cette structure.

Travailler avec tous les acteurs, pour une meilleure gouvernance

62. Dans le cadre du schéma intercommunal d'accessibilité, programmer en priorité les travaux de mise en accessibilité des cheminements qui relient les principaux sites et les lieux de résidences des personnes handicapées.
63. Travailler avec les bailleurs sociaux pour les inciter à rendre accessibles un certain nombre de logements.

Faire le choix de la modernité

64. Réaliser une cartographie des cheminements accessibles aux personnes à mobilité réduite à l'intérieur de Riom communauté. Diffuser cette cartographie (dans les mairies et sur internet).

Remarque : cette cartographie pourrait recenser les éléments suivants :

- bâtiments accessibles
- places de parkings réservées
- les services de santé accessibles
- les restaurants et cafés

65. Affirmer l'exemplarité des collectivités en atteignant un taux d'emploi de 6 % de personnes handicapées.

Préserver le cadre de vie et la qualité de vie pour tous

66. Changer le regard sur le handicap, notamment par un renforcement de l'accueil des personnes porteuses d'un handicap dans les structures des collectivités (écoles, crèches, mairie, etc.)
67. Former les personnes accueillant le public aux spécificités de l'accueil des personnes handicapées.
68. Penser l'aménagement du territoire en fonction des personnes porteuses d'un handicap, qu'il soit moteur, sensoriel ou mental (accessibilité, bandes podotactiles, mobilier urbain, etc.).

Eric Filiol clôture alors la séance de travail en remerciant les participants de leur travail

Il annonce les dates des ateliers suivants :

- 27 novembre 2012 – **Atelier Aménagement** (*urbanisme ; déplacements ; organisation de l'espace*)
- 28 novembre 2012 – **Atelier Développement économique** (*économie, commerce, tourisme, agriculture, emploi*)
- 6 décembre 2012 – **Atelier Société (2)** (*éducation, lien social, citoyenneté*)